

# Communiquez vos volontés : Directive préalable en matière de soins de santé

GROUPE PLANIFICATION  
DE PATRIMOINE AVANCÉE

## Qu'est-ce qu'une directive préalable en matière de soins de santé?

Une directive préalable en matière de soins de santé est un document juridique qui fournit des instructions concernant les décisions vous concernant en matière de soins de santé lorsque vous n'êtes pas capable de prendre ces décisions vous-même. Élément important d'un plan de gestion du patrimoine global, une directive préalable en matière de soins de santé prend divers noms, selon le territoire, notamment :

- Testament biologique
- Accord de représentation
- Directive de soins médicaux
- Directive personnelle
- Procuration relative au soin de la personne
- Mandat de protection

## Quels sont les avantages d'une directive préalable en matière de soins de santé?



**Tranquillité d'esprit.** Une directive préalable permet d'avoir une certaine assurance que vos volontés, vos convictions et vos valeurs concernant votre personne ou vos soins de santé sont respectées lorsque vous n'avez plus la capacité de prendre ces décisions vous-même.



**Processus décisionnel simplifié.** Lorsque la directive préalable est conservée au dossier d'un hôpital ou d'un établissement de soins de santé, elle fournit des instructions claires aux professionnels de la santé et assure un accès rapide à la personne autorisée à prendre des décisions. L'absence d'une directive préalable peut causer des retards importants ou affecter la nature du traitement, puisqu'il sera nécessaire de déterminer, de localiser et de vérifier qui peut prendre des décisions en votre nom (généralement le conjoint ou un parent) conformément à la législation provinciale ou territoriale.



**Maintien de l'harmonie familiale.** Il n'est pas inhabituel que les membres de la famille aient des opinions différentes sur le meilleur traitement pour un être cher, ce qui peut causer des tensions, retarder des décisions ou même entraîner des poursuites judiciaires. En communiquant clairement vos volontés, vos convictions et vos valeurs et en nommant une ou plusieurs personnes autorisées à l'avance, vous pouvez aider à minimiser les conflits familiaux potentiels.

## Comment fonctionne une directive préalable en matière de soins de santé?

La personne qui crée la directive préalable (communément appelé le « mandant ») demande à un avocat ou un notaire de rédiger la directive préalable, qui comprend deux éléments clés :

- 1 La « **directive** » qui donne des instructions relatives aux traitements médicaux pouvant être administrés ou non dans certaines circonstances;
- 2 La « **désignation** » d'une personne spécifique responsable de prendre ces décisions à sa place (communément appelé le « mandataire »).

Il est important de noter que le pouvoir décisionnel n'entre en vigueur que lorsque le mandant n'a plus la capacité. Ce pouvoir ne peut jamais être exercé par le mandataire pendant que le mandant a toujours la capacité de prendre ses propres décisions.

## Que dois-je prendre en considération lorsque je choisis mon mandataire?

Ce type de planification doit tenir compte de vos convictions, de vos valeurs et de vos volontés concernant vos soins de santé futurs. Le mandataire que vous choisissez doit être quelqu'un qui a les mêmes convictions et valeurs que vous et en qui vous avez confiance. Vous pourriez rechercher d'autres qualités dans un mandataire, notamment :

- Fiabilité et diligence
- Bon jugement
- Volonté d'agir dans ce rôle
- Respect des autres membres de la famille
- Capacité de prendre des décisions sous pression
- Capacité de comprendre les professionnels de la santé
- Accessibilité à court préavis
- Partage ou compréhension de vos convictions en matière de soins de santé

Étant donné qu'une directive préalable ne couvre que les décisions en matière de soins de santé, il n'est pas nécessaire (ni même préférable) que votre mandataire ait des connaissances financières. Vous pouvez nommer une personne distincte qui s'occupera de vos biens et de vos finances en vertu d'un autre document qui s'appelle une « procuration ». Il n'est pas nécessaire que votre mandataire soit la même personne que celle nommée dans votre procuration. Il convient également de noter que les fiduciaires constitués en sociétés ne sont pas autorisés à accepter un rôle de mandataire dans le cadre d'une directive préalable en matière de soins de santé.

# Communiquez vos volontés : Directive préalable en matière de soins de santé

GROUPE PLANIFICATION  
DE PATRIMOINE AVANCÉE

Pratiques exemplaires entourant les directives préalables en matière de soins de santé



## L'intégrer à un plan de gestion du patrimoine global

Une directive préalable doit être rédigée en fonction de votre plan de gestion du patrimoine global et d'autres documents de planification successorale comme votre testament et toute procuration. En travaillant avec un avocat ou un notaire qui se spécialise dans les testaments et les successions, vous aiderez à faire en sorte que votre directive préalable s'harmonise aux autres documents de gestion du patrimoine.



## Communiquer vos intentions

Étant donné que ce document entre en vigueur quand votre capacité est compromise, vous ne serez pas en mesure d'en faire connaître l'existence lorsque vous en aurez besoin. N'évitez pas les conversations difficiles – il est important de communiquer clairement vos volontés à votre médecin, à vos mandataires et à votre famille, et de leur faire savoir que ce document est en place avant que vous ne perdiez votre capacité.



## Distribuer plusieurs copies

Contrairement au testament, il est possible d'avoir plusieurs originaux de votre directive préalable en matière de soins de santé. Qui devrait avoir une copie de ce document si vous perdez la capacité? Commencez par votre médecin, vos mandataires et tout établissement de soins de santé spécialisé. Songez à glisser dans votre portefeuille ou votre sac à main une carte indiquant que ce document existe, son emplacement et à qui s'adresser.



## Examiner votre directive préalable dans le contexte d'une révocation possible

Les règles varient d'une province ou d'un territoire à l'autre, mais certains événements de la vie peuvent mener à la révocation d'une directive préalable, y compris un divorce, une séparation et un mariage. Vous voudrez peut-être aussi remettre en question vos mandataires désignés tous les deux ou trois ans pour vous assurer qu'ils sont toujours respectueux de vos volontés.



## Créer une directive préalable distincte pour chaque territoire où vous passez du temps

Si vous passez beaucoup de temps dans différents territoires pendant l'année, il pourrait être prudent d'envisager de mettre en place des directives préalables distinctes tenant compte des différences entre les territoires.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les directives préalables en matière de soins de santé et la façon dont elles s'inscrivent dans un plan successoral global, veuillez consulter le Groupe Planification de patrimoine avancée de Wellington-Altus.



Les demandes anticipées d'aide médicale à mourir (« AMM ») ne sont actuellement pas autorisées au Canada. Les instructions données dans une directive préalable pour administrer l'AMM ne sont pas valides et ne peuvent pas être légalement suivies.



WELLINGTON-ALTUS

Les renseignements contenus aux présentes sont fournis à titre informatif seulement. Ces renseignements ne sont pas des conseils financiers, juridiques ou fiscaux ni des conseils en placement. La Financière Wellington-Altus inc. (« Wellington-Altus ») est la société mère de Wellington-Altus Gestion Privée (« WAGP »), de Wellington-Altus Conseil Privé (« WACP »), d'Assurance Wellington-Altus inc. et de Wellington-Altus É.-U. Wellington-Altus (WA) ne garantit pas l'exactitude ou l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. WAGP est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

©2022, Wellington-Altus Gestion Privée inc., Wellington-Altus Conseil Privé inc., Assurance Wellington-Altus inc. et Wellington-Altus É.-U. TOUS DROITS RÉSERVÉS. AUCUNE UTILISATION OU REPRODUCTION SANS AUTORISATION.

[www.wellington-altus.ca](http://www.wellington-altus.ca)